

Concertation « Cœur de Ville »

Compte rendu de la réunion publique de lancement

Lundi 14 octobre 2024

Table des matières

Concertation « Cœur de Ville ».....	1
Table des matières.....	1
1 – Le cadre de l’atelier.....	1
Le déroulé de l’atelier.....	1
Introduction de la réunion publique.....	2
Présentation des enjeux de la concertation et du plan guide.....	2
2 – Restitution des échanges.....	3
Restitution des travaux en sous-groupe.....	3
Synthèse des contributions.....	4
Restitution des questions posées aux élus.....	8
3 – Conclusion de la réunion publique.....	11

1 – Le cadre de l’atelier

Le déroulé de l’atelier



Lundi 14 octobre, **plus de 70 Bois-Colombiens, et près de 20 élus et responsables de services de la commune**, se sont réunis pour échanger autour du projet Cœur de Ville, porté par la Municipalité. La réunion publique a été introduite par le **discours du Maire, Yves RÉVILLON**, suivi **d’une présentation de la concertation et du projet**. Ensuite, **un travail a été mené par les participants répartis en groupes**. Au total, 10 groupes ont travaillé sur leur vision du Cœur de Ville de demain, et ont pu la présenter au moment de la restitution. Enfin, **les participants ont posé leurs questions** sur le projet aux élus et aux services de la Ville.

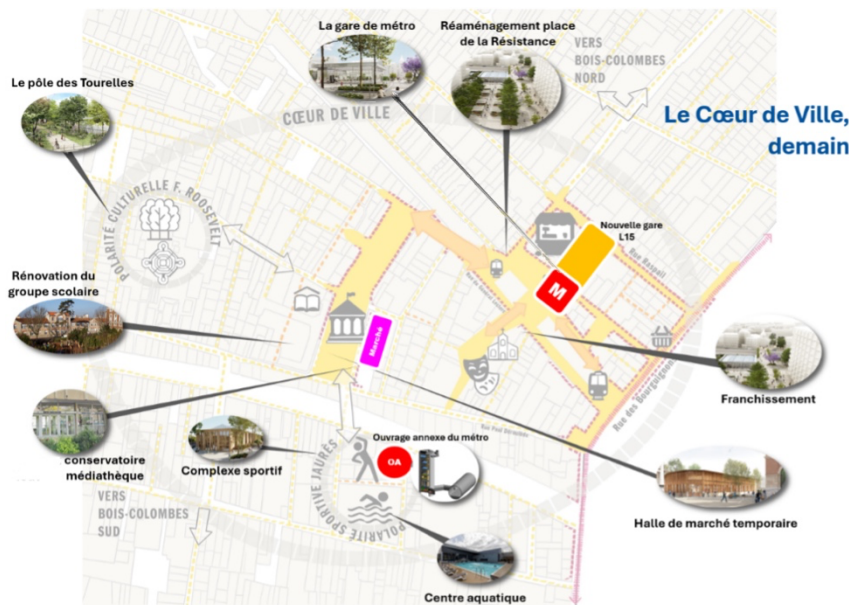
Le support de présentation de la réunion publique est disponible sur [le site internet de la Ville](#).

Introduction de la réunion publique

Yves RÉVILLON, maire de Bois-Colombes, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle son attachement au dialogue, et au maintien d'un lien avec les habitants, tant par l'organisation de réunions publiques que par des échanges sur le terrain. Il explique que le cadre de vie des habitants de Bois-Colombes va connaître des évolutions significatives avec **l'arrivée d'une gare de la ligne 15** du métro Grand Paris Express en plein centre-ville. La démarche de concertation a pour objectif de **préparer ces changements majeurs**, en les reliant aux projets lancés par la Municipalité, **d'en assurer la cohérence** : la construction d'un nouveau gymnase et d'un parking souterrain sur le site de l'actuel gymnase Jean-Jaurès, le déplacement provisoire du marché dans une halle près de l'hôtel de ville, la future rénovation de l'école Paul-Bert, la création d'un centre administratif, etc. Dans cette démarche, **la Ville est accompagnée par le cabinet Res publica**, expert en concertation.



Présentation des enjeux de la concertation et du plan guide



Laurent TAMBOUR, directeur de l'aménagement urbain de Bois-Colombes, présente le **plan guide à l'horizon 2030** qui cadre le projet Cœur de Ville.

Son propos débute par un diagnostic du centre-ville aujourd'hui, secteur par secteur, en termes de construction, d'espaces publics, de déplacements, d'équipements, etc. Il présente ensuite l'ensemble des projets à venir pour le Cœur de Ville, en spécifiant les objectifs et le porteur de chaque projet. L'enjeu de la

concertation Cœur de Ville est de **s'assurer de la cohérence de tous ces projets**, et de les enrichir.

Laurent TAMBOUR explique que le plan guide a été décliné dans une **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, qui s'inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), prochainement soumis à enquête publique du 22 novembre 2024 au 11 janvier 2025. Le projet de PLUi est consultable sur [le site de Boucle Nord de Seine](https://www.bois-colombes.fr).

Les éléments de présentation du projet sont disponibles sur le support de présentation de la réunion publique, sur [le site internet de la Ville](https://www.bois-colombes.fr).

2 – Restitution des échanges

Restitution des travaux en sous-groupe

Répartis en groupe de travail, les participants ont répondu aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui fait centre-ville pour vous ?
- Retrouvez-vous ces éléments dans le projet Cœur de Ville qui vous a été présenté ?
- Et dans les différents secteurs ?
 - o Indiquez les points positifs que vous retrouvez pour :
 - Le secteur Mairie / Jaurès / Roosevelt
 - Le secteur Gare
 - o Indiquez les points de vigilance et / ou les manques que vous notez pour :
 - Le secteur Mairie / Jaurès / Roosevelt
 - Le secteur Gare

Les participants caractérisent la notion de centre-ville par :

- **Une bonne qualité de vie**, un quartier à taille humaine et vivant, mais aussi moderne.
- **La présence de commerces**, qui permettent notamment d'animer le quartier.
- **Les facilités de déplacement**, à pied, à vélo, en transports, « c'est un lieu où il est agréable de se déplacer ».
- **Des espaces de rencontres**, où les gens se retrouvent au café, au marché, etc.
- **La présence de services publics**, notamment de santé.
- **Une cohérence et une harmonie architecturale et paysagère.**
- **La présence d'espaces verts.**



De manière générale, les participants indiquent retrouver ces différents éléments dans le projet qui leur a été présenté, tout en soulevant des points d'attention :

- **Conserver l'esprit village.**
- **Porter une vision de la beauté architecturale** du Cœur de Ville.
- **Accentuer la part donnée à la végétalisation** dans le projet.
- **Intégrer la thématique de la sécurité** dans le projet.
- **Accentuer le thème des mobilités douces** dans le projet.
- **Augmenter la part de piétonnisation** des espaces.
- Pour certains, **garantir l'accès au Cœur de Ville en voiture**, pour d'autres **le restreindre ou le supprimer.**
- **Intégrer les transports en commun** au projet.
- **Faciliter les liaisons Nord/Sud** pour les cyclistes et les piétons.
- **Inscrire le développement commercial** dans le projet.

De manière plus précise, dans **le secteur Mairie / Jaurès / Roosevelt** :

- Les participants retrouvent **les points positifs** suivants :
 - o Le développement d'espaces verts.
 - o Des projets autour de la culture.
 - o La fluidification des circulations, et notamment l'augmentation des espaces dédiés aux piétons.
 - o La réaffectation de la halle du marché temporaire.

- Les participants indiquent **les points de vigilance et / ou les manques** suivants dans le projet présenté :
 - Un manque de dynamisation commerciale.
 - Manque de connexions entre les différents quartiers.
 - Un manque de place de stationnement.
 - Limiter au maximum la promotion immobilière et les nouvelles constructions.
 - La réduction de l'espace dédié au marché.
 - Une livraison trop tardive des nouveaux équipements culturels.

De manière plus précise, dans **le secteur Gare** :

- Les participants retrouvent **les points positifs** suivants :
 - La construction de grands espaces avec une réflexion paysagère.
 - La construction de terrasses proches du marché.
 - Le projet de réhabilitation de la place de la Résistance.
 - La fluidification des circulations, et notamment l'augmentation des espaces dédiés aux piétons.
 - La rénovation du marché.
- Les participants indiquent **les points de vigilance et / ou les manques** suivants :
 - Réaliser un développement commercial de qualité.
 - Prévoir des places de stationnement pour les voitures et les vélos à proximité de la gare.
 - Faciliter la circulation des voitures et des bus.
 - Développer les espaces verts et planter des arbres.
 - Contrôler la hauteur et le gabarit des futures constructions menées par la Société des Grands Projets (SGP).
 - Travailler sur l'intégration paysagère des voies ferrées.
 - Reconstruire un marché accessible, convivial et ouvert sur l'extérieur.

Synthèse des contributions

Cette section du compte rendu est dédiée à **la synthèse thématique de l'ensemble des contributions** récoltées durant la réunion publique, tant à l'écrit sur les supports écrits qu'à l'oral durant la restitution.

Aménagement des espaces publics

Le développement d'espaces verts est une attente forte du projet Cœur de Ville, les participants partant du constat d'un manque de végétation dans le centre-ville :

- Développer des espaces verts, avec des espaces de convivialité.
- Développer des espaces arborés, y compris le long des rues.
- Développer des espaces verts en pleine terre, offrant des zones de pelouses.
- Développer des espaces verts avec des fleurs.
- Réhabiliter les espaces verts existants, notamment le parc du château des Tourelles végétalisé, modernisé, avec de nouveaux espaces. A noter que des points de vue divergents ont pu s'exprimer au sein des groupes.
- Questionner l'avenir du square de Lattre-de-Tassigny.
- Conserver la taille des espaces verts existants, notamment le parc Franklin D.-Roosevelt.
- Accentuer la végétalisation devant la mairie.
- Elargir l'espace vert de l'impasse Doussineau.
- Lutter contre les îlots de chaleur, notamment grâce à la végétalisation.

Les participants ont souligné l'importance de **la présence des services publics** dans le projet Cœur de Ville :

- Implanter des services publics de santé (médecins, cabinets médicaux, pharmacies, etc.).
- Développer des services publics accessibles à tous (mairie, poste, police municipale, etc.).
- Œuvrer à l'amélioration des services publics culturels : améliorer la programmation de la salle Jean-Renoir et renforcer les moyens de mise en œuvre des projets liés à la médiathèque et au conservatoire.
- Renforcer la sécurité des biens (exemple de la recrudescence des vols de vélos) et des personnes dans le Cœur de Ville, notamment par le dimensionnement de la police municipale, l'augmentation du nombre de caméras, et le niveau d'éclairage urbain. Certains participants soulignent qu'il faut bien anticiper les flux de populations à venir.
- Proposer des équipements sportifs de proximité.

Le projet Cœur de Ville doit aussi porter **une vision conviviale du quartier**, avec des projets d'animations :

- Développer les bars, les restaurants, les terrasses : que cela donne envie de s'y installer.
- Créer des espaces d'activités pour adolescents type skate-park, city-stade, etc.
- Développer des aires de jeux pour enfants.
- Implanter des espaces tous publics intergénérationnels, qui prévoient une mixité des usages et une modularité des espaces, le développement de zones de rencontres toutes générations, etc.
- Installer un kiosque sur la place de la mairie.
- Demeurer vigilant face aux nuisances sonores, notamment le soir.

Enfin, **les espaces publics doivent être adaptés aux usages** des habitants :

- Implanter des espaces abrités pour les passants.
- Installer des bancs.
- Développer de beaux éclairages publics, avec des couleurs chaudes.
- Développer des zones de déchetterie mobiles.
- Prévoir des espaces canins.
- Assurer la qualité et l'homogénéité du mobilier urbain.
- Rendre plus fonctionnelle la place de la Résistance.
- Questionner la place des fontaines devant la mairie, qui concentrent une emprise importante et qui ne sont utiles qu'une partie de l'année.

Déplacements

Les participants insistent sur la nécessité de **développer les mobilités douces** dans le projet Cœur de Ville :

- Développer des espaces de circulation doux et apaisés, cohérent avec les flux de circulation (créer des liaisons cyclables « en boucle » dans la ville), et accessibles à tout type de handicap.
- Améliorer la signalétique des pistes cyclables.
- Développer des espaces piétonniers : pour certains, le Cœur de Ville doit nécessairement être une zone piétonne, sans voiture : le projet de piétonnisation entre le marché et le nouveau gymnase est salué ; alors que pour d'autres, le Cœur de Ville de Bois-Colombes doit simplement conserver les zones piétonnes actuelles.
- Modulariser les espaces : réfléchir à des secteurs où la piétonnisation est ponctuelle ou récurrente dans la semaine.
- Piétonniser la rue des Bourguignons le week-end.
- Renforcer la sécurité des piétons.
- Donner aux habitants plus d'informations sur les voies cyclables qui seront créées, et sur les plans de circulation en général.

Concernant le stationnement, certains participants ont insisté **sur le développement de places dédiées aux voitures**, d'autres pour les vélos :

- Développer des places de stationnement tout usage, et notamment des places-minute à destination des voitures (pour des stationnements de 10 à 20 minutes), par exemple à l'angle de la rue Foch et de la rue de l'Aigle (à La Garenne-Colombes).
- Augmenter le nombre de places de stationnement vélos, notamment aux abords de la gare, le plus possible sécurisées.
- Faciliter le stationnement des voitures dans le Cœur de Ville, pour certains cela signifie également faciliter le déplacement en voiture dans le quartier, notamment pour les riverains et les personnes à mobilité réduite.
- Améliorer la signalétique indiquant les places de stationnement.
- Construire des parkings en périphérie de chaque secteur.

Aussi, l'arrivée de la ligne 15 dans le Cœur de Ville est l'occasion pour **faciliter l'accès aux transports en commun**, avec une bonne déserte et une bonne fréquence de ceux-ci :

- Faciliter l'accès du Cœur de Ville depuis les autres quartiers de la ville.
- Fluidifier la circulation des bus.
- Créer une petite navette de la commune pour rejoindre les différentes zones, à destination des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

Les participants saluent **les efforts de fluidification des trafics**, et proposent des axes d'amélioration :

- La passerelle reliant la place de la Résistance à l'église fait l'unanimité, permettant de désenclaver la mairie et de donner de la perspective, certains aimeraient même qu'elle recouvre la totalité des voies.
- La venelle entre les écoles primaire et maternelle Paul-Bert.
- Les circulations simplifiées entre la rue Félix-Braquet et la place de la Mairie.
- La rénovation des voiries.
- Il faut améliorer les liaisons nord/sud pour les cyclistes et piétons, et est/ouest.
- Des discontinuités dans la promenade nord-sud entre Jaurès/Braquet vers la place de la Résistance et l'église : porter une attention particulière aux liaisons transversales.
- Réfléchir aux franchissements : la passerelle St-Germain est-elle suffisante ?
- Rester vigilant à ce que l'ensemble du Cœur de Ville demeure accessible aux publics à mobilité réduite.
- Être vigilant à la fluidité des services de livraisons.

Formes urbaines

L'importance de travailler sur la « **beauté du quartier** » a été soulignée :

- La beauté et la continuité architecturale du Cœur de Ville.
- La mise en valeur paysagère du Cœur de Ville.
- L'harmonie des bâtiments et l'homogénéité architecturale du Cœur de Ville.

Il s'agit principalement pour les participants de **limiter les constructions** :

- Contrôler la hauteur des immeubles de centre-ville, qui ne doit pas excéder un niveau R+5.
- Supprimer l'immeuble R+10 au-dessus de l'actuel marché qui tranche avec l'architecture du quartier.
- Encadrer la hauteur et le gabarit des nouvelles constructions.
- Informer sur la hauteur des projets immobiliers à venir, car le manque de transparence suscite de l'inquiétude.
- Construire les logements en hauteur est irréversible.

- Limiter au maximum la promotion immobilière. Certains participants indiquent que cela peut passer par la limitation volontaire du nombre d'habitants dans la ville, ce qui aura pour effet la réduction des dépenses publiques.
- Refuser les emprises immobilières à la place de Paul-Bert
- Refuser les nouveaux logements à la place du conservatoire.

Sur les aménagements autour des voies ferrées et de la gare :

- Mener un travail paysager le long de la voie SNCF.
- Couvrir au maximum la voie ferrée.
- Créer un dôme en verre au-dessus de la voie ferrée pour combler leur absence de profondeur.
- Végétaliser les grilles qui entourent la gare (rue du Général-Leclerc notamment) pour renforcer leur intégration paysagère.
- Autour de la future gare : la grandeur du parvis, des espaces, et l'ouverture de perspectives sont salués.

Développement économique et activités commerciales

Le projet Cœur de Ville doit permettre le **développement commercial** :

- Développer les commerces dans le quartier, en sélectionnant leur typologie et leur niveau de qualité.
- Proposer une offre commerciale diversifiée.
- Ouvrir des locaux commerciaux en pied d'immeuble, visibles « direct du regard ».
- Accompagner les commerces indépendants dans leur développement.

Sur la **typologie de commerces**, les participants indiquent les éléments suivants :

- Développer les commerces (vecteurs d'animation pour le quartier) est un point essentiel soulevés pendant les échanges, notamment grâce aux terrasses des cafés, bars et restaurants. L'idée d'implanter des terrasses à proximité du marché est bien reçue.
- Renforcer la place des commerces de proximité, notamment de bouche, ouverts le lundi. Des participants donnent l'exemple de l'absence de commerces de ce type place de la mairie, de la présence du Monoprix à Asnières, ou encore du fait qu'il n'y ait qu'une seule boucherie à Bois-Colombes. Le développement de commerces de bouche place de la République est considéré comme une piste pour dynamiser ce secteur.
- Favoriser les commerces indépendants et réduire le nombre de chaînes.
- Développer des commerces non-alimentaires, mais d'utilité fréquente (habillement, chaussures, etc.), aujourd'hui concentré rue des Bourguignons.

Sur les **activités économiques** du Cœur de Ville en général :

- Favoriser l'implantation d'espaces de coworking.

Concernant le **déplacement provisoire du marché** :

- Certains participants s'interrogent sur son dimensionnement, jugé restreint. Il faut faciliter l'accès aux producteurs.
- Installer le marché sur l'emplacement du parking en face de l'école maternelle Paul-Bert.
- Reconstruire un marché plus ouvert sur l'extérieur, accessible et convivial, plus lumineux.
- Anticiper le recyclage du marché temporaire.

Restitution des questions posées aux élus

Les questions suivantes ont été posées à l'oral lors de la réunion publique, les réponses ont été apportées à l'oral par les élus :

Gare et chantier

- Comment va se dérouler la gestion du chantier durant les travaux du Grand Paris Express (circulation des plans de circulation, gestion des risques, nuisances sonores, déchets, etc.) ?

Réponse d'Yves RÉVILLON, maire de Bois-Colombes : Les réponses seront apportées par la Société des Grands Projets (SGP), en charge du chantier, lors de leur réunion publique du 4 novembre 2024. La Ville et la SGP dialoguent pour que le chantier se déroule dans les meilleures conditions possibles. Tous les Bois-Colombiens sont invités à cette réunion publique pour échanger avec la SGP et poser leurs questions. Un agent de proximité de la SGP à Bois-Colombes est spécialement mis à disposition pour répondre à toutes les questions des riverains concernant ce chantier.

Réponse de Pierre CROSNIER-LECONTE, adjoint au maire en charge de la planification des projets structurants : L'objet de la réunion publique de la SGP est la présentation du projet et la manière de mener à bien le chantier. Le projet Cœur de ville de la commune traite de projets spécifiques, où les Bois-Colombiens échangent autour d'une vision d'ensemble de ces projets. En fonction des différents objets, la Ville viendra faire des réunions particulières d'explications sur chacun des projet, chantier par chantier.

Marché

- Comment organiser le retour du marché sur l'emplacement existant sachant qu'il y aura la gare du Grand Paris Express ?

Réponse d'Éric ISABEY, adjoint au maire en charge du développement économique, du commerce, de l'emploi, de la formation et du développement numérique : Le projet prévoit de déplacer le marché le temps du chantier. Le seul scénario envisagé aujourd'hui est le retour du marché à son emplacement actuel, dans une configuration revisitée et adaptée qui tiendra compte de la proximité de la gare.

Aménagements / Logements

- Connait-on déjà les limitations de hauteur du bâti au niveau de la rue Mertens et pour le foncier racheté par la SGP ?

Réponse de Gaël BARBIER, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du patrimoine bâti : La Ville est en train d'établir le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), c'est-à-dire le document réglementaire qui viendra encadrer les futurs aménagements. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été rédigée pour le centre-ville et le secteur de la gare qui précise les affectations dans le centre. Les règles d'urbanisme prévoient une limitation de hauteur dans ce secteur, correspondant à des niveaux R+5/R+7. Bois-Colombes demeure une ville où les constructions sont plutôt basses, contrairement à Asnières ou Colombes. La Ville souhaite orienter et limiter les projets d'aménagements de la SGP. Le PLUi et l'OAP sont disponibles sur le site du territoire. Une enquête publique débute le 22 novembre sur le sujet, et s'étendra jusqu'en janvier, sur le site internet et en mairie.

- Connait-on la taille des immeubles qui vont être reconstruits dans l'impasse Doussineau ?

Réponse de Gaël BARBIER, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du patrimoine bâti : Les nouvelles constructions seront limitées à une hauteur R+5/R+7, mais plus probablement sur du R+5.

Réponse d'Yves RÉVILLON, maire de Bois-Colombes : Dans ces nouvelles constructions, il y aura également des parkings pour les vélos, avec des caméras pour surveiller.

Déplacements

- Le thème des mobilités douces revient régulièrement dans les projets, cela va entraîner une augmentation du nombre d'usagers. Va-t-il y avoir des constructions de nouveaux parkings vélos ? Les vélos cargos sont-ils pris en compte ? Qu'est-ce qui sera mis en place pour la sécurité de ces moyens de transport (vélos, trottinettes, etc.) pour s'assurer qu'ils ne soient pas volés ?

Réponse de Sylvie MARIAUD, adjointe au maire en charge des relations extérieures et des transports : Chaque année, de nouvelles places de stationnement vélos sont installées dans différents endroits de la ville, souvent sous la forme d'arceaux. Aujourd'hui, l'obligation de construire des parkings à vélos dans les nouveaux immeubles est inscrite dans le PLUi. La future gare du Grand Paris Express sera accessible aux piétons et aux mobilités douces. Il y a une obligation de construction de 1 300 places de stationnement vélos autour de la gare et du centre-ville.

Réponse de Gilles CHAUMERLIAC, adjoint au maire en charge de la prévention, de la sécurité, des anciens combattants, et des affaires civiles et générales : Sur la commune de Bois-Colombes, on recense un commissariat qui se vide de plus en plus, avec une baisse de moyens. On compte 25 policiers municipaux pour réaliser un travail de proximité. Au total, 91 caméras sont déployées dans la ville, le but n'est pas d'en mettre dans chaque rue, mais de faire un maillage pertinent.

- Des places de stationnement voitures vont être supprimées en surface, et il va falloir prévoir des zones de parking supplémentaires, a minima en bordure. Des parkings sont-ils prévus dans les autres zones que celles mentionnées ?

Réponse de Gaël BARBIER, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du patrimoine bâti : Des places de parking vont être restituées autour du gymnase. Le quartier centre est particulier, il y a eu des constructions réalisées sans parking, ce qui explique la carence en place de parking souterraine. Lors de la construction de nouveaux bâtiments, comme ce fut le cas dans la ZAC quartier Nord, des parkings sont construits en souterrain. Des négociations ont lieu rue Mertens pour créer de nouvelles places de parking en souterrain accessibles aux habitants.

- Aujourd'hui, sur les circulations qui sont prévues, trois grandes diagonales sont identifiées : Mairie, place de la Résistance et rue des Bourguignons. Comment relier ces diagonales, qui comportent aujourd'hui des discontinuités, pour les piétons, les vélos et les voitures ?

Réponse d'Yves RÉVILLON, maire de Bois-Colombes : Ce type de réflexion est également à l'ordre du jour, car une partie du centre-ville sera piétonnière, mais ouverte aux voitures pour les riverains. Il s'agit aussi d'éduquer davantage les enfants à l'école pour prendre l'habitude de se déplacer à pied ou à vélo.

Espaces verts

- Sur la page Wikipédia de Bois-Colombes, il est indiqué qu'historiquement la ville était un quartier boisé où les passants venaient se promener. A date, aucun chiffre n'a été présenté sur le nombre d'arbres qui vont être plantés. Aujourd'hui, il y a peu d'arbres dans le centre-ville, à part ceux place de la Résistance qui vont être coupés. Dans ce contexte, comment verdir le centre-ville ?

Réponse d'Yves RÉVILLON, maire de Bois-Colombes : Des arbres seront plantés partout où ce sera possible dans le centre-ville.

Réponse de Sophie GUILLAIN, directrice générale de Res publica en charge de la concertation : Ces sujets seront traités dans le cadre de la réflexion sur les espaces publics, lors du prochain atelier. Il s'agira de s'interroger sur le type de végétalisation souhaité.

Animations

- Concernant l'aménagement des nouvelles terrasses, notamment place de la Résistance, comment assurer à la fois la réduction des nuisances, et la tranquillité publique ?

Réponse d'Yves RÉVILLON, maire de Bois-Colombes : Il s'agit de limiter l'usage des terrasses aux horaires tardifs, en imposant un horaire de fermeture.

Communication autour du projet

- Est-il prévu de faire un « jumeau numérique » de tout le projet ? C'est-à-dire créer d'autres supports que les plans 2D mieux se projeter dans l'espace.

Réponse de Sophie GUILLAIN, directrice générale de Res publica en charge de la concertation : Les projets présentés à date sont des intentions, il est complexe de représenter en 3D les projets à ce stade, que cela soit sous la forme de maquette ou autre. Lorsque les projets seront plus avancés, ils pourront être modélisés : il pourra alors être intéressant de proposer ce type d'outils, mais il faut savoir par ailleurs que cela a un coût.

Les questions suivantes n'ont pas été posées à l'oral lors de la réunion publique, elles ont été récoltées à l'écrit sur les supports de contribution. Les élus y apporteront des réponses lors des prochains ateliers et/ou dans le bilan de la concertation. D'autres seront apportées plus tard ou par la SGP quand les projets seront plus avancés.

Gare et chantier

- Comment va être construit le parvis de la future gare ? Quelle sera sa largeur ?
- Comment seront organisés les flux durant le chantier ?
- Pourquoi ne pas couvrir toute la voie ferrée et créer un espace de mobilité douce ?
- Quelles alternatives sont possibles pour remplacer le grillage qui entoure la gare et qui constitue une véritable « verrue » pour l'œil et la perspective en plein cœur de ville ?

Marché

- La dimension du marché provisoire sera-t-elle suffisante ? Quel sera le secteur démoli ? Pour quels usages après les travaux ?
- Où le marché va-t-il être reconstruit ?
- Est-il envisageable de remplacer le bâtiment au-dessus du marché par une halle comme à LGC ?
- Pourquoi ne pas faire le marché temporaire à la place du parking à l'arrière du jardin avec le monument aux morts, un endroit avec suffisamment de place ?
- Pourquoi tenir absolument à ramener à terme le marché à son emplacement initial ?

Aménagements / Logements

- Quel projet pour la reconfiguration de la zone démolie entre l'impasse Doussineau et la rue Mertens ? Quel avenir pour l'après-gare ?
- Quelle est la proportion de logements sociaux prévus dans le projet ?

Mobilités

- Quels sont les projets de connexion douce avec les autres quartiers ?
- Quels passages pour les vélos entre les deux côtés de la ville ?
- A terme, quel sera le plan de circulation ?
- Est-il possible de développer des petites navettes pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées ?
- Que devient le parking situé avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny ?

Espaces verts

- Est-il prévu d'augmenter le nombre de parcs et d'espaces verts ?

Animations

- Où seront installées les aires de jeux pour enfants ?
- Quelles sont les raisons poussant à démolir l'équipement sportif (tennis) du parc Roosevelt ?

Sécurité

- Quel dimensionnement de la police de proximité est prévu pour assurer la sécurité et la tranquillité des Bois-Colombiens à la suite de l'afflux d'une nouvelle population grâce à la nouvelle station de métro ?

Financement

- Quel budget et plan global de financement pour ces projets ?

3 – Conclusion de la réunion publique

Sophie GUILLAIN remercie les participants, et indique **les prochaines étapes de la concertation** :

- **Contribuer en répondant au questionnaire**, [en ligne sur le site de la Ville](#), ou en version papier à l'hôtel de ville ou dans l'une des deux mairies de quartier.
- Participer à **l'atelier portant sur les espaces publics et les déplacements** le jeudi 14 novembre 2024 de 20h à 22h30 à l'hôtel de ville.
- Participer à **l'atelier portant sur le développement économique et l'attractivité** du Cœur de Ville le lundi 18 novembre 2024 de 20h à 22h30 à l'hôtel de ville.

Une réunion publique est organisée le lundi 4 novembre 2024 à 20h salle Jean-Renoir **par la Société des Grands Projets** pour présenter le projet correspondant à l'arrivée du Grand Paris Express à Bois-Colombes.

Yves RÉVILLON, maire de Bois-Colombes, remercie chaleureusement les participants pour leur implication et l'intérêt qu'ils ont montré pour l'avenir de ce bien commun qu'est le Cœur de ville. Il rappelle que la participation aux ateliers thématiques contribue à faire vivre la démocratie locale, et permet d'avancer ensemble vers le Cœur de ville qui correspond aux aspirations des habitants.